



**Par courriel et messenger**

Le 22 juillet 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 6925  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Rapport annuel 2015 du Transporteur – Réponses à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie  
Notre dossier : R043220 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), dépose auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie ») la pièce HQT-8, Document 1 représentant ses réponses à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie dans le cadre du Rapport annuel 2015 du Transporteur.

Le Transporteur dépose la pièce HQT-8, Document 1.1 sous pli confidentiel (« ci-après Document confidentiel ») et demande que la Régie en interdise la divulgation, la publication et la diffusion publique. Le Document confidentiel contient des informations financières sensibles dont la divulgation pourrait causer un préjudice important à la position de négociation future du Transporteur. Le Document confidentiel est transmis et déposé sous pli confidentiel à la Régie dans l'exercice de ses pouvoirs administratifs en application du document intitulé *Gestion des documents confidentiels transmis ou déposés à la Régie de l'énergie*.

Par ailleurs, lors de la préparation de la pièce HQT-5, Document 1 du Rapport annuel 2015, le Transporteur a jugé prématuré de fournir des explications sur les variations de coûts pour des projets dont l'état d'avancement au 31 décembre 2015 était moindre que 50 %. À ce stade d'avancement, l'importance relative des prévisions demeure élevée par rubrique de coûts. Toutefois, compte tenu des demandes de renseignements de la Régie sur des informations non fournies dans la section « Explications des écarts majeurs » pour plusieurs projets, le Transporteur comprend l'intérêt de la Régie et intégrera dorénavant une brève explication pour les projets présentant des variations de coûts significatives, en dollars et en pourcentage, entre les montants autorisés et la prévision pour une rubrique.

Les originaux et une liste des pièces révisée seront transmis à la Régie dans les meilleurs délais.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(S) Yves Fréchette*

Yves Fréchette

p.j.